

Salaires

Cesare Geronzi était Président de Generali SPA, il a été « débarqué » par son conseil d'administration après un an d'ancienneté chez Generali. Nous avons appris qu'il a « décroché » un chèque de sortie de 16,65 millions d'euros, soit quatre années de son salaire de base auxquelles ont été ajoutés 4 millions d'euros pour les frais !

Plus de 20 millions d'euros pour une seule personne ! Après un an d'ancienneté !

C'est presque le montant total de l'enveloppe participation / intéressement / abondement pour l'ensemble des salariés de Generali France.

D'ailleurs s'agissant de cette enveloppe, elle a été prévue par un accord signé par tous les syndicats sauf notre syndicat **FO**. Cet accord a pour effet de réduire à zéro l'intéressement en 2011. Avec cet accord, plus les bénéficiaires sont importants, moins il y a d'intéressement.

Pas d'intéressement mais les salariés restent soumis aux objectifs. La politique d'individualisation des salaires et de soumission aux objectifs validée par des syndicats complaisants a provoqué la souffrance au travail et ne permet pas aux salaires de suivre la hausse des prix.

Notre syndicat **FO** réclame la suppression de l'enveloppe globale et revendique le retour aux augmentations générales de salaires pour tous.

A la GMF, **FO** a signé un accord de salaires parce qu'il prévoit des augmentations générales de salaires pour tous les salariés, employés et cadres, ne comporte aucune mesure d'individualisation et garantit un alignement automatique sur les hausses des prix. Pourquoi ce qui est possible à la GMF ne le serait pas chez Generali ?

Notre syndicat **FO** revendique :

- **le retour aux augmentations générales pour tous sans discrimination (5% avec un minimum annuel de 1500 €),**
- **le relèvement des salaires minima dans la même proportion,**
- **l'intégration des primes dans le salaire pour tous, optants et non optants, cadres et non cadres pour un montant minimum de 5000 €**
- **la prise en charge à 100% des cartes de transport et l'indemnisation des frais réels pour les salariés devant prendre leur véhicule.**

Notre syndicat **FO** tient à signaler son indignation quant à l'indemnisation des stagiaires qui, déjà bien insuffisante, a été encore baissée cette année pour certains stages.

Autoévaluation

Les salariés de l'indemnisation sont aujourd'hui fortement sollicités pour répondre à un questionnaire d'autoévaluation. Notre syndicat **FO** s'interroge sur la légalité de cette procédure qui porte sur des critères comportementaux. En tout état de cause, il est certain que les salariés ne sont pas tenus de remplir ce questionnaire et qu'ils ne peuvent pas être sanctionnés ni subir de préjudice s'ils ne le remplissent pas.

Activités sociales et culturelles

Dans un tract très polémique à l'encontre de notre syndicat **FO**, la CFE-CGC a publié un tableau visant à démontrer que la dotation moyenne par salarié était en baisse. Seulement ce tableau est faux puisqu'il mélange des données prévisionnelles avec des données réelles.

En réalité la dotation moyenne par salarié est en hausse.

Notre syndicat **FO** le réaffirme : **il n'y aucune raison de diminuer les prestations ni d'imposer un règlement injuste. Le budget est en hausse.**

Mais nous ne nous en sortirons pas par des polémiques intersyndicales. Notre syndicat **FO** propose à tous les syndicats de se rencontrer pour travailler ensemble sur des données réelles et dans l'intérêt des salariés.

Grève de la faim des licenciés de Generali

Le Ministre du travail s'est enfin prononcé pour une médiation judiciaire conforme au droit du travail. C'est ce que réclamaient les grévistes et notre syndicat **FO**.

Mais la Direction de Generali pose des conditions préalables qui font obstacle à la désignation d'un médiateur. Alors que la grève dure depuis plus de deux mois pour certains, c'est mettre en danger la vie de nos ex collègues.

Lundi, en réponse à l'AFP, la Direction a annoncé qu'elle renonçait à tout préalable. Mais il ne suffit pas de le dire à l'AFP, il faut l'indiquer officiellement au Président de la cour d'appel.

Notre syndicat **FO** a écrit à Claude Tendil pour qu'il agisse immédiatement dans ce sens.

AGFF

L'AGFF est un dispositif qui permet aux salariés de bénéficier d'une pension de retraite sans abattement pour les régimes de retraite complémentaire. Ce dispositif était menacé et péniblement reconduit pour de courtes durées.

Notre syndicat **FO** a signé l'accord sur les retraites complémentaires pour maintenir l'AGFF jusqu'en 2018. C'est un pas vers une pérennisation que **FO** ne cesse de revendiquer.

Mais cette signature ne signifie pas que **FO** accepte les reculs de la loi de 2010. Bien au contraire, notre confédération **FO** réclame l'abrogation de la loi de 2010 et le retour au droit à la retraite à 60 ans après 37,5 ans de cotisations et sur la base des 10 meilleures années.

✂

Demande d'adhésion à *Force Ouvrière*

Nom, Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone : Email :

(A transmettre à notre fédération ou à remettre à un délégué **Force Ouvrière** de Generali)